

**Assemblée générale**

Distr. générale
12 mai 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session**Révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1998-2001****Programme 8. Services d'appui et de gestion pour le développement**

1. La préparation, la présentation et la teneur du plan à moyen terme et de ses révisions sont régies par le règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.
2. L'article 3.11 stipule, entre autres, que le plan à moyen terme est réexaminé selon les besoins tous les deux ans, de manière à y incorporer les modifications à apporter aux programmes et que les modifications proposées seront aussi détaillées qu'il est nécessaire pour y indiquer les incidences que les résolutions et décisions adoptées par les organes intergouvernementaux ou par des conférences internationales depuis l'adoption du plan ont sur les programmes
3. Les révisions proposées ci-après modifient le descriptif du programme 8 (Services d'appui et de gestion pour le développement) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 qui a été adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/219 du 18 décembre 1996 et publié sous la cote A/51/6/Rev.1 et Corr.1.
4. Dans ses rapports intitulés «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes» (A/51/950 et Add. 1 à 7) et «Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions» (A/52/303 et Add.1 et Corr.1), le Secrétaire général proposait, entre autres, de regrouper le Département de la coordination des politiques et du développement durable, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques et le Département des services d'appui et de gestion pour le développement au sein d'un nouveau Département des affaires économiques et sociales. L'Assemblée générale a approuvé ces propositions dans ses résolutions 52/12 A du 12 novembre 1997 et 52/12 B du 19 décembre 1997, intitulées «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes», et 52/220 et 52/221 du 22 décembre 1997, qui portaient toutes deux sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

5. Comme suite à l'adoption de ces résolutions par l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer le programme 8 (Services d'appui et de gestion pour le développement) et d'en reprendre les éléments pertinents dans le nouveau programme 28 (Affaires économiques et sociales).
